

PERFUSION SOUS-CUTANÉE CONTINUE
Se référer à OIPI-817 <i>Perfusion sous-cutanée continue en fin de vie – Clientèle externe (pharmacie communautaire)</i>
Une perfusion sous-cutanée continue (PSCC) est utilisée pour la gestion des symptômes réfractaires et pour une meilleure gestion des symptômes en fin de vie.
GÉNÉRALITÉS
• Débuter l'administration régulière intermittente de médicaments en attendant la réception de la préparation par la pharmacie ou de Rx (à cesser lorsque la perfusion est débutée). • Cesser les opiacés et benzodiazépines en cours en respectant l'OIPI. • Débuter la perfusion dès que possible sans égard aux entre-doses reçues en respectant l'OIPI. • La communication, sur une base régulière, avec le médecin et le pharmacien est un élément important pour le confort de l'utilisateur et la continuité des soins. • Effectuer la DVI (se référer à PRO-6019 <i>DVI des médicaments de niveau alerte élevé</i>) : ○ La procédure de DVI inclut : - Préparation des médicaments; - Préparation de solutions diluées; - Les changements de doses et les ajustements de débit; - La programmation et les ajustements de débit d'une pompe à perfusion. ○ La DVI peut se faire par l'envoi d'une photo ou vidéo en direct à une collègue. ○ S'il est impossible de trouver un deuxième intervenant pour effectuer la DVI, le préparateur peut effectuer lui-même la vérification à deux reprises. ○ Une solution à perfusion préparée commercialement ou par la pharmacie servie au nom de l'utilisateur ne requiert pas de DVI. Lire attentivement l'étiquette de préparation. • Entre-dose (ED) : ○ S'assurer d'administrer les médicaments prescrits PRN, si les symptômes persistent malgré la médication reçue en perfusion continue, se référer à l'OIPI pour la conduite à tenir.

MÉTHODES DE PERFUSION ET DE PRÉPARATION
(selon les disponibilités du secteur)
A. Pompe volumétrique : Médication préparée en sac par le pharmacien ou l'infirmière B. Pompe élastomérique (infuseur, biberon, etc.) : Médication préparée par le pharmacien C. Seringue (pousse-seringue) : Médication préparée par l'infirmière
A. POMPE VOLUMÉTRIQUE
Certains territoires ont leurs pompes et certaines pompes sont fournies par la pharmacie. Il est aussi possible de louer une pompe (vérifier auprès de votre gestionnaire). Pour toutes questions en lien avec la préparation du sac à domicile, se référer à la pharmacie communautaire.
PRÉPARATION PAR LA PHARMACIE : Le pharmacien prépare idéalement dans un sac de 50 mL de NaCl 0,9 % contenant la quantité de médicament(s) pour 48 heures : ⇒ Un débit de départ à 1 mL/h est recommandé , ce qui permettra l'augmentation des doses en ajustant le débit selon l'OIPI. - Noter que le sac sera à changer avant 48 h si débit supérieur à 1 mL/h. - Si l'infirmière prépare elle-même le sac de médicaments, elle doit s'assurer d'une concentration pour un débit à 1mL/h. Il est recommandé de communiquer avec le pharmacien au besoin. ⇒ Lorsque le midazolam est combiné à un opiacé, les deux médicaments peuvent être préparés ensemble dans le même sac : - S'assurer que le médecin est au courant du mélange des deux médicaments avant d'augmenter le débit selon l'OIPI. - Communiquer avec le pharmacien lors d'un changement de débit pour une préparation différente de concentration.

B. POMPE ÉLASTOMÉRIQUE

PRÉPARATION PAR LE PHARMACIEN :

Le pharmacien prépare idéalement dans un infuseur de 50 mL de NaCl 0,9 % contenant la quantité pour 24 h :
⇒ **Le débit est fixe à 2 mL/h** et ne permet donc pas d'ajustement des doses;
⇒ L'infuseur est peu précis et dure généralement entre 21 et 23 heures.

Si les symptômes persistent malgré 3 entre-doses en 24 h, suivre l'OIPI :
⇒ Administrer l'ED q 4h régulier en plus de l'infuseur selon l'OIPI.
⇒ Par exemple, si l'ED est morphine 5 mg sc q h PRN, vous administrez 5 mg (1 ED) ou 10 mg (2 ED) sc q 4h régulier selon l'OIPI en attendant le nouvel infuseur. Respecter la même conduite pour la benzodiazépine.

C. POUSSE-SERINGUE

- Le pharmacien sert les médicaments en fioles et les envoie à domicile.
- Il est possible d'utiliser une seringue de 10, 20 ou 30 mL.
- Si combinaison de médicaments :
⇒ Préparer un médicament par seringue et faire la DVI avant de mélanger les médicaments ensemble

ENTRE-DOSES (ED)

- ✓ S'assurer d'administrer les médicaments prescrits PRN, si les symptômes persistent malgré la médication reçue en perfusion continue, se référer à OIPI pour la conduite à tenir
- ✓ La molécule utilisée pour l'ED devrait être la même que celle de la perfusion
- ✓ Lors d'une perfusion continue, l'ED devrait être égale ou supérieure la dose horaire :
Ex. : prescription perfusion continue sous-cutanée (PSCC) à 5 mg/h, donc ED = 5 mg
- ✓ Si administration de plus de 3 ED en 24 h,
 - Se référer à l'OIPI
 - Dans le calcul du nombre d'ED, ne pas inclure ceux administrées pré-mobilisation, lors des interventions de soins et événements hors routine (ex. : sortie pour examen)
- ✓ Lorsque la posologie régulière est modifiée par le médecin, un ajustement de l'ED pourrait être nécessaire

OIPI – Formation ENA – MSI

OIPI

OIPI-788 Traitement de la Douleur / Toux / Dyspnée - Soins palliatifs et Clientèle COVID-19
OIPI-789 Traitement des autres symptômes - Soins palliatifs et Clientèle COVID-19
OIPI-790 Ordonnance de détresse

AMC

AMC-DSIEU-6020 Ordonnance de détresse
AMC-DSIEU-6078 Gestion des symptômes COVID-19

ENA

3492 OIPI en soins palliatifs (1h30)
2765 Sécurité liée aux pompes à perfusion (30 minutes pour pompe et 15 minutes pour pousse-seringue)
3519 Soins de fin de vie auprès d'usager atteint de la COVID-19
10433 Soulagement avec perfusion sous-cutanée en fin de vie – clientèle externe

MSI

Administration d'une perfusion par pompe volumétrique programmable
Administration d'un médicament par pompe avec ballon élastomère
Administration d'un médicament par voie intraveineuse ou sous-cutanée à l'aide d'un pousse-seringue

Références : Guide pratique des soins palliatifs : gestion de la douleur et autres symptômes, Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (2019) MSI : Inspiré du CISSS Chaudières Appalaches			
Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-05-18
AMC-DSIEU-6088 (2021-05)		Révision :	